



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP149 51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53 51@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/51>

Vos contacts 1^{er} degré au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

FLASH INFO SPECIAL PES

La phase du mouvement départemental approche et vous devrez saisir vos vœux d'affectation du 11 au 21 mars 2013.

Aussi, pas d'inquiétude, nous serons à vos côtés pour vous épauler et vous proposons l'agenda suivant avec permanences et réunions à venir.

Une brochure pourra vous aider et pourra aussi vous être remise lors des permanences ou vous être envoyée par retour de courrier.

Bien syndicalement,

Benoit FOLB

Les réunions d'information syndicale et permanences « Rythmes et Mouvement » (et ce n'est pas de la danse !)

Vendredi 1^{er} mars : 10H / 16H 30 permanence à la section (vacances)

Mercredi 6 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H

Mercredi 13 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H (pendant la saisie des vœux)

Mercredi 13 mars : Permanence d'information syndicale à Chalons 15H/16H30 (pendant la saisie des vœux)

Mercredi 20 mars : Réunion d'information syndicale à Reims 9H/12H (pendant la saisie des vœux)

D'autres permanences d'information sont prévues à Fismes, Epernay.

Pour nos adhérents, des RV sont possibles. *Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>*

Les permanences à la section syndicale seront organisées tous les jours. Programmation affinée à venir.

Pour les RIS, réunions d'information syndicale, un modèle de lettre à l'IEN est en ligne ici

<http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article80>

Rappel : cette RIS compte à la place d'une animation pédagogique ou la journée de solidarité. Nous vous donnerons une attestation de présence. Ces RIS sont de droit.